

ADEESE

CAHIER DE PARTICIPATION | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM, 2024-11-19, 18h, R-M130

L'ADEESE reconnaît que nous sommes situés sur des terres volées et non-cédées appartenant traditionnellement aux peuples autochtones et actuellement en territoire Kanien'kehá:ka. Plus spécifiquement, nous travaillons sur l'île de « Montréal », connue sous le nom de Tio'tia:ke, qui a toujours été un lieu de rencontres, de rassemblements et d'échanges pour de nombreuses nations autochtones. Encore aujourd'hui, ces terres sont partagées par des populations autochtones diversifiées ainsi que des gens de diverses origines.

Ordre du jour

- 0.0 Procédures d'ouverture
- 0.1 Ouverture
- 0.2 Animation, secrétariat et senti
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2024-10-03
- 1.0 Grève pour la Palestine
- 2.0 Élections sur le conseil exécutif et le conseil d'administration
- 3.0 Nominations sur les instances facultaires et uqamiennes
- 4.0 Avis de motion
- 5.0 Positionnements politique
- 6.0 Varia
- 7.0 Procédures de clôture
- 7.1 Questions à l'exécutif
- 7.2 Questions diverses
- 7.3 Levée de l'assemblée

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

PROPOSITION : Que l'ouverture de l'Assemblée Générale soit à 18:35

dûment proposée

dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

0.2 Animation, secrétariat et senti

PROPOSITION : Que soient élu.e.s au preasidium comme animation, senti et secrétariat respectivement Jacynthe, Laurence et Catherine

dûment proposée

dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2024-10-03

1.0 Élections sur le conseil exécutif et le conseil d'administration

2.0 Grève pour la palestine

3.0 Nominations sur les instances facultaires et uqamiennes

4.0 Avis de motion

5.0 Positionnements politique

6.0 Varia

7.0 Procédures de clôture

7.1 Questions à l'exécutif

7.2 Questions diverses

7.3 Levée de l'assemblée

PROPOSITION : Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'écrit plus haut

dûment proposée

dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

Proposition d'amendement de devancer le point 4. Avis de motion au point 2 et de décaler le reste.

dûment proposée

dûment appuyée

Battue à majorité

Proposition privilégiée de lever les cours de 18h

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à la majorité

Proposition de rouvrir l'assemblée à 19:44

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

0.4 Adoption du procès-verbal

PROPOSITION : Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 2024/10/03
[PV_AG_2024-10-03 - Google Docs](#)

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

Dépôt avis de motion

Avis de motion : Ajout à la description des tâches de la personne du conseil exécutif responsable aux affaires financières et administratives.

Considérant les problématiques de gestion de budget vécues en lien avec l'organisation du party de

début de session de l'automne 2024 ;

Il est proposé de faire l'ajout de la tâche décrite ci-dessous au point 8.7. Responsable aux affaires

financières et administratives des Règlements généraux, de l'ajouter comme 4 e élément de la liste de

tâches (point d), puis de décaler la numérotation de points suivants en conséquence.

Ajout proposé

d) d'assurer que chaque membre du Conseil exécutif comprend le vocabulaire (dépenses, revenus, profits, déficit, etc.) et le fonctionnement d'un budget, notamment en donnant une séance de formation lors de l'entrée en poste de nouvelles personnes exécutantes ou en invitant une personne compétente à donner cette formation ;

Version actuelle

8.7. Responsable aux affaires financières et administratives

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires financières et administratives sont notamment les suivantes :

- a) assurer le suivi des finances de l'Association ;
- b) préparer les bilans financiers exigés par la loi ;
- c) présenter les prévisions budgétaires à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration ;

- d) préparer les recommandations du Conseil exécutif quant aux prévisions budgétaires ;
- e) coordonner, avec la personne responsable à la coordination, le travail des employées de l'ADEESE-UQAM ;
- f) s'assurer de l'octroi, deux (2) fois par année, des bourses et subventions ;
- g) organiser et convoquer le Conseil d'administration ;
- h) gérer le compte bancaire de l'Association ;
- i) vérifier les rapports d'exécutante en vue de leur adoption par le Conseil d'administration.

Avis de motion : Précisions sur les définitions budgétaires dans les Règlements généraux de l'ADEESE-UQAM.

Version actuelle

12.3. Publication des prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires et le bilan financier de l'Association doivent être publiés en ligne sur le site internet et disponibles au siège social pendant une période minimale de cinq (5) jours ouvrables avant leur entérinement par l'Assemblée générale. Le Conseil exécutif veille à ce que les membres puissent convenablement être au fait de la publication du budget ou du bilan financier.

[...]

12.6. État des résultats

Le Conseil exécutif est responsable de tenir un registre à jour des dépenses et des revenus de l'ADEESE-UQAM, mis à jour au moins une fois par mois, sauf l'été. Ce registre est ouvert en tout temps à l'examen de toute personne membre au siège social. L'Association publie à la fin de la session d'automne et d'hiver sur son site internet des états financiers pour permettre aux membres de connaître sa situation financière ainsi que son mode de financement.

Considérant les problématiques de gestion de budget vécues en lien avec l'organisation du party de début de session de l'automne 2024 ;

Il est proposé de faire l'ajout des sous-paragraphes suivants aux points 12.3. Publication des prévisions budgétaires et 12.6. État des résultats des Règlements généraux, à la suite des paragraphes actuels de chacun de ces points.

Ajout proposé

12.3. Publication des prévisions budgétaires

[texte actuel]

12.3.1 Définitions budgétaires

Lors de la réalisation et de l'exécution des prévisions budgétaires de l'Association, les définitions suivantes sont appliquées :

- « Poste budgétaire » : Catégorie de dépenses ou de revenus déterminée au moment de l'élaboration des prévisions budgétaires ;
- « Dépenses » : montant alloué pour toutes les sorties d'argent associées à un poste budgétaire donné ;
- « Revenus » : somme des entrées d'argent anticipées en lien avec un poste budgétaire donné ;
- « Rentabilité des services et activités étudiantes » : différence entre les « revenus » attendus et les « dépenses » autorisées, autrement dit le « profit » anticipé si le montant obtenu est positif ou le « déficit » anticipé si le montant est négatif, tel que

calculé pour les postes budgétaires liés aux services et aux activités étudiantes (Party de début et fin de session, CVRE, Café, SLU).

[...]

12.6. État des résultats

[texte actuel]

12.6.1 Définitions budgétaires

Lors de la réalisation et la présentation des états financiers de l'Association, les définitions suivantes sont appliquées :

- « Poste budgétaire » : voir la définition au point 12.3.1
- « Dépenses » : ensemble des sorties d'argent encourues en lien avec un poste budgétaire donné ;
- « Revenus » : ensemble des entrées d'argent enregistrées en lien avec un poste budgétaire donné ;
- « Rentabilité des services et activités étudiantes » : différence entre les « revenus » enregistrés et les « dépenses » encourues, autrement dit le « profit » réalisé si le montant obtenu est positif ou le « déficit » observé si le montant est négatif, tel que calculé pour les postes budgétaires liés aux services et aux activités étudiantes (Party de début et fin de session, CVRE, Café, SLU).

Avis de motion : Précisions sur les définitions budgétaires dans la Politique 7 sur l'éthique et la gestion des ressources financières de l'ADEESE-UQAM.

Version actuelle

7.1. Les ressources financières courantes

Les ressources financières courantes sont constituées des revenus réels de l'Association

[...]

A) Budget

Le budget présenté et approuvé par le Conseil d'administration doit prévoir les grands flux de trésorerie des opérations courantes, mais doit aussi présenter les flux et opérations liées à tous les comptes de l'ADEESE-UQAM, et refléter les transferts possibles de l'un vers l'autre.

1) Présentation du budget

Le budget doit faire état :

[...]

2) Éléments constitutifs du budget

Le budget comprend minimalement les éléments suivants dans le but d'établir de manière rationnelle les postes budgétaires.

Les revenus permettent de bien distinguer :

[...]

Les dépenses permettent de bien distinguer :

[...]

3) État des résultats

[...]

Considérant les problématiques de gestion de budget vécues en lien avec l'organisation du party de début de session de l'automne 2024;

Il est proposé de faire l'ajout du sous-paragraphe suivant au paragraphe A) Budget du point 7.1. Les ressources financières courantes de la Politique 7, de l'ajouter comme 1^{er} élément de la liste (point 1), puis de décaler la numérotation de points suivants en conséquence.

Ajout proposé

1) Légende des postes budgétaires

Lors de la réalisation et de l'exécution des prévisions budgétaires et des états financiers de l'Association, les postes budgétaires sont définis selon les abréviations suivantes :

- Les postes budgétaires précédés de la lettre « D » désignent les dépenses associées à une catégorie de dépenses donnée, c'est-à-dire le montant alloué pour toutes les sorties d'argent, à l'étape de prévisions budgétaires, ou l'ensemble des sorties d'argent encourues, à l'étape des états financiers ;
- Les postes budgétaires précédés de la lettre « R » désignent les revenus associés à une catégorie financière donnée, c'est-à-dire la somme des entrées d'argent anticipées, à l'étape de prévisions budgétaires, ou l'ensemble des entrées d'argent enregistrées, à l'étape des états financiers ;
- Les postes budgétaires précédés de la lettre « B » désignent les montants associés à des bourses, c'est-à-dire des montants octroyés à des individus membres, selon les critères établis par la Politique 1 sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM ;
- Les postes budgétaires précédés de la lettre « R » désignent les montants associés à des subventions, c'est-à-dire des montants octroyés à des groupes ou organismes, selon les critères établis par la Politique 1 sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM ;
- Les cases budgétaires précédées des lettres « RT » désignent la « rentabilité des services et activités étudiantes », c'est-à-dire la différence entre les « revenus » prévus ou enregistrés et les « dépenses » autorisées ou encourues, autrement dit le « profit » réalisé si le montant obtenu est positif ou le « déficit » observé si le montant est négatif, tel que calculé pour les postes budgétaires liés aux services et aux activités étudiantes (Party de début et fin de session, CVRE, Café, SLU) ;
- Les cases budgétaires précédées de la lettre « T » désignent la somme des dépenses ou des revenus associés aux postes budgétaires regroupés sous une même catégorie financière mère ;
- Les cases budgétaires précédées de la lettre « F » désignent les montants présents dans les différents fonds que possède l'ADEESS-UQAM ;
- Les cases budgétaires précédées des lettres « GT » désignent les « grands totaux » calculés pour l'ensemble des revenus, l'ensemble des dépenses, l'ensemble des bourses et subventions ou l'ensemble des fonds de l'ADEESE.

Avis de motion : Précisions sur les définitions budgétaires dans la Politique 3 sur l'organisation des activités sociales étudiantes de l'ADEESE-UQAM.

Version actuelle

3. GESTION DES FINANCES D'UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR L'ADEESE-UQAM

Après le calcul et le paiement de toutes les dépenses, la balance budgétaire est établie pour chaque événement de manière indépendante. Dans le cas d'un déficit, il est assumé par l'ADEESE-UQAM. Dans le cas d'un surplus, le Comité des affaires sociales a recommandé à l'avance au Conseil d'administration un type d'utilisation des profits

retenu parmi les options suivantes :

- Les profits sont versés aux associations de programme s'étant engagées dans l'organisation de l'événement, au prorata de leur participation financière ou des billets vendus (par rapport au total des billets vendus, incluant la part de l'ADEESE-UQAM) ;
- Les profits sont versés à un ou plusieurs organismes externes de nature caritative et faisant oeuvre dans le domaine de l'éducation ou de la jeunesse ;
- Les profits sont conservés par l'ADEESE-UQAM.

À défaut d'obtenir une recommandation du Comité, les profits sont conservés par l'ADEESE-UQAM et le Conseil d'administration demeure libre de faire toute proposition subséquente qui va dans le sens de la présente politique.

Considérant les problématiques de gestion de budget vécues en lien avec l'organisation du party de début de session de l'automne 2024 ;

Il est proposé de faire l'ajout des paragraphes suivants au point 3. Gestion des finances d'un événement organisé par l'ADEESE-UQAM de la Politique 3, et ce avant le texte déjà présent dans ce point.

Ajout proposé

1) Rappel des définitions

Lors de la réalisation et la gestion du budget d'un événement organisé par l'Association, les définitions suivantes sont appliquées :

- « Budget de dépense » : montant alloué pour l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de l'événement, selon les prévisions budgétaires adoptées par l'Assemblée générale ;
- « Dépenses » : ensemble des sorties d'argent engendrées par l'organisation de l'événement ;
- « Revenus » : ensemble des sommes perçues dans le cadre de l'organisation de l'événement, incluant les frais d'inscription (vente de billets), subventions, commandites et autres entrées de fonds ;

6

- « Profits » : différence entre les revenus engendrés par la réalisation de l'événement et les dépenses encourues pour l'organisation de l'événement, nonobstant le budget de dépenses initialement prévu, si le montant de cette différence est positif ;
- « Déficit » : différence entre les revenus engendrés par la réalisation de l'événement et les dépenses encourues pour l'organisation de l'événement, nonobstant le budget de dépenses initialement prévues, si le montant de cette différence est négatif.

2) Principes de gestion

La planification des dépenses doit se faire avec l'objectif de ne pas dépasser le budget de dépense approuvé pour une activité donnée selon les prévisions budgétaires adoptées par l'Assemblée. Dans le cas où les revenus déjà encaissés avant la tenue de l'événement, les dépenses pourraient dépasser le montant prévu au budget, mais sans dépasser les revenus prévus ou minimalement en respectant la « rentabilité » prévue pour cette activité selon les prévisions budgétaires adoptées par l'Assemblée.

2.0 Grève pour la Palestine

CONSIDÉRANT les attitudes belliqueuses et génocidaires d'Israël envers les peuples voisins;

CONSIDÉRANT l'inaction, la fausse neutralité et l'ambiguïté des soi-disant Québec et soi-disant Canada;

CONSIDÉRANT que 150 000 des 2 millions de personnes civiles palestiniennes de la bande de Gaza sont mortes, blessées ou portées disparues;

CONSIDÉRANT que 70 % des environ 44 000 personnes civiles palestiniennes mortes sont des femmes et des enfants;

CONSIDÉRANT les agressions répétées et injustifiées de la part de l'État sioniste envers la population libanaise, ciblant des écoles, des lieux de culte, des quartiers résidentiels et des infrastructures essentielles;

CONSIDÉRANT les attitudes génocidaires de l'État d'Israël depuis sa récente invasion terrestre en territoire libanais;

CONSIDÉRANT l'écocide actuel commis par l'État d'Israël au Liban;

CONSIDÉRANT le positionnement de l'ADEESE-UQAM comme étant anticolonialiste;

CONSIDÉRANT la solidarité de l'ADEESE-UQAM envers les luttes d'autodétermination des Palestiniennes et Palestiniens;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une nouvelle campagne par la Coalition pour une résistance unitaire étudiante syndicale (CRUES) sur la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, venant se joindre à la campagne sur la salarisation;

Que l'ADEESE soit en grève les 21 et 22 novembre pour démontrer son soutien au peuple et à la cause palestinienne;

Que l'ADEESE s'oppose formellement au militarisme et à l'impérialisme occidentaux soutenus par l'OTAN;

Que l'ADEESE sensibilise ses membres à la cause palestinienne;

Que l'ADEESE participe à la convergence étudiante pour la mobilisation anticolonialiste;

Que les stages soient exclus de la présente grève;

dûment proposée

dûment appuyée

41 pour

5 contre

3 abstentions

Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée de procéder à un vote secret

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à majorité

Proposition d'amendement d'exclure les cours de développement de carrière CAR1710, CAR2640 CAR7211, CAR7811, CAR7831, CAR7851,

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

Proposition d'amendement d'exclure les cours de pratiques supervisées de la maîtrise qualifiante en enseignement

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

1.0 Élections sur le conseil exécutif et le conseil d'administration

Proposition :

Qu'un.e exécutant.e en poste présente en bloc chaque poste brièvement.

Que chaque candidat-e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de toutes les candidat-e-s pour un même poste, iels quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Qu'à la suite de la présentation de toutes les candidatures à tous les postes de l'exécutif et du conseil d'administration de l'ADEESE, que l'on procède par un vote secret (format papier).

Que l'on effectue une deuxième ronde pour les postes non-comblés

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

Conseil exécutif :

Proposition de la candidature de Rachel Mercier qui est reçue par l'assemblée pour le poste de responsable aux affaires uqamiennes

Rachel : 14 pour, 26 contre et 12 abstentions

Battue à majorité

Proposition de la candidature de Forest Trudeau qui est reçue par l'assemblée pour le poste de responsable à la recherche

Forest : 50 pour, 0 contre et 2 abstentions

Adoptée à majorité

Conseil d'administration :

Proposition de la candidature de Julien Ducharme qui est reçue par l'assemblée pour le poste d'administrateur-trice de premier cycle.

Julien : 40 pour, 4 contre et 8 abstentions

Adopté à majorité

3.0 Nominations sur les instances facultaires et uqamiennes

PROPOSITION : Qu'on entérine les nominations des personnes suivantes sur les différentes instances de l'UQAM

Comité à la vie étudiante (CVE)

- Émile Duchesne
- Justine Monette (substitut)

Commission des études (CÉ)

- Loryane Fontaine
- Émile Duchesne (1^{er} cycle) Substitut

Comité de programme de formation à l'enseignement (CPFE)

- Cédric Nahimana

Conseil académique de la Faculté des sciences de l'éducation (CAFSE)

- Loryane Fontaine (1^{er} cycle)
- Léa Landriault (1^{er} cycle)

- Cédric Nahimana (cycles supérieurs)
- Émile Duchesne (1^{er} cycle) Substitut

Comité des études de la faculté des sciences de l'éducation (CEFSE)

- Loryanne Fontaine (1^{er} cycle)
- Cédric Nahimana (cycles supérieurs)
- Léa Landriault (1^{er} cycle) Substitut
- Émile Duchesne (1^{er} cycle) Substitut

Comité de la Recherche de la Faculté des Sciences de l'Éducation (CRFSE)

- Zeina Maatouk

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

4.0 Avis de motion

Proposition de traiter de l'avis de motion 4.1

dûment proposée
dûment appuyée
Adopté à l'unanimité

4.1 Modification de la constitution du conseil d'administration de l'ADEESE UQAM

Déposé par Mélissa Labelle-Coté

Proposition que :

Politique actuelle :

7.5. Administratrice

Le Conseil d'administration doit être composé d'une majorité de personnes s'identifiant comme femmes*. Il est composé :

- a) de la responsable à la coordination, de la responsable aux affaires financières et administratives et de la responsable au secrétariat général élues au Conseil exécutif;
- b) d'une personne membre aux cycles supérieurs;
- c) de trois (3) personnes membres de premier cycle provenant d'au moins deux (2) domaines d'études différents.

* = Exclusion des hommes cis.

Considérant la difficulté de recruter des membres pour siéger au Conseil d'administration.

Proposé : Que les modifications suivantes soient apportées au règlement 7.5 des règlements généraux de l'ADEESE UQAM

b) d'une personne membre aux cycles supérieurs;

c) de deux (2) personnes membres de premier cycle provenant de domaines d'études différents.

d) d'une personne membre, de premier cycle ou des cycles supérieurs, provenant idéalement d'un domaine d'étude différent de ceux des membres élus en vertu des points b et c ci-dessus.

Proposition d'adopter l'avis de motion 4.1

dûment proposée

dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

Constat du quorum est demandé à 21:12, il n'est pas atteint.

Proposition d'ajournement et qu'elle soit reprise de l'assemblée le 26 novembre à 18h

dûment proposée

dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

Fermeture de l'assemblée à 21h15

Catherine S. Lauzon

19 novembre 2024